
PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LES BIENFAITS DE LA PROHIBITION

Il se fait tant de mensonges contre le régime de la prohibition que, parfois, les faibles en sont ébranlés.

Les faits sont pourtant tous en faveur de la prohibition, comme le prouvent, entre d'innombrables autres documents, la lettre adressée le 30 octobre dernier, à la *Free Press* de Winnipeg par le gouverneur même du Kansas, l'honorable M. Arthur Capper.

Avec de pareilles déclarations, il n'y a pas moyen de se tromper. Voyez plutôt ce qu'il écrit :

« Je regarde, dit-il, comme la plus grande bénédiction qui soit descendue sur cet État et comme la loi la plus apte à nous former de bons citoyens et d'excellentes mères de famille, la plus apte aussi à rendre le peuple du Kansas heureux et prospère, l'amendement à la constitution prohibant le commerce des liqueurs enivrantes. »

Il y en a qui disent : « Cette loi de prohibition est toute de parade ; on la viole comme on veut ; et le peuple ne s'en soucie guère » ; mais la lettre de l'honorable M. Capper montre bien que lorsque une région en a une fois essayé, elle ne veut plus se passer de ce régime bienfaisant.

« Jamais, dit en substance le gouverneur, la loi n'a été aussi bien observée ni aussi aimée, aimée avec autant d'enthousiasme, — *enthusiastically*. Aucune loi ne tient tant à cœur à la population du Kansas. »

D'après une statistique officielle, la consommation moyenne d'alcool dans tous les États-Unis s'élève, chaque année, à vingt-une piastres pour chaque individu, tandis que celle du Kansas est exactement de trois piastres et quatre sous.